

Public visé :

Éleveurs ovins laits ou allaitants, en bio ou en conventionnel, adhérents à l'outil Oviclic

Les outils informatiques sont de plus en plus nombreux dans les élevages. Afin d'optimiser la gestion de son troupeau, certains éleveurs font le choix d'acquies un logiciel de gestion de troupeau tel qu'OVICLIC.- Il permet aux éleveurs d'avoir une multitude de données précises à l'échelle du troupeau ou même à l'échelle d'un individu du troupeau. Bien connaître son logiciel permet de gagner en efficacité.

En 2020 :

27 sessions de formation toutes thématiques

249 Stagiaires

95% de taux de satisfaction

PRE REQUIS & SPECIFICITES

Aucun

OBJECTIFS OPERATIONNELS ET EVALUABLES

- Savoir utiliser le logiciel
- Valoriser les données saisies pour piloter son élevage sereinement

PROGRAMME

Présentation globale de l'application et ses nouvelles fonctionnalités:

- Prise en main de l'outil avec mise en application à partir de leurs données
- mettre à jour l'inventaire de son troupeau annuellement
- remplir imprimer et notifier un document de circulation
- valoriser les données saisies - Utiliser l'outil d'aide à la saisie d'inventaire
- Saisir des traitements sanitaires
- Utiliser et valoriser les observations sur les animaux Rappel des règles relatives à l'identification.

Découverte des données valorisées par l'application

- Mise en application en élevage
- Optimiser l'utilisation Valorisation des boucles électroniques, avec un bâton de lecture,
- Visualiser les possibilités de tris permises avec Oviclic sur l'appli
- Organisation d'un chantier de pesées avec une balance connectée

METHODES PEDAGOGIQUES

- Questionnaire des attentes
- Tour de table en entrée et fin de formation
- Exposés (vidéo projection)
- Ressources stagiaires : documentation données en fin de stage

METHODES D'EVALUATION

- Evaluation des acquis Exercices pratiques, Quizz
- Evaluation de satisfaction de fin de formation

INTERVENANT(S)

Elodie LAGIER, conseillère élevage – Chambre d'Agriculture 05
Eva AUZET –secrétaire spécialisée – Chambre Régionale d'Agriculture PACA

Délais d'accès : Selon planification au catalogue. Confirmation d'inscription, 8 jours avant la date planifiée. Si formation non planifiée ou complète, inscription en liste d'attente. Inscription prioritaire dès que cette formation est (re)programmée et information par mail.

Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue du stage

Cette Formation est réalisée avec le concours financier de : VIVEA, OCAPIAT...

En présentiel

▲ **Nombre de jours :**

1 Jour,
7 heures

▲ **Dates :**
Mardi 8 mars 2022

▲ **Lieu :**
Jausiers (04)

Accessibilité PMR
 oui NON

Les dates et lieux sont susceptibles d'être modifiés

▲ **Tarifs :**

- Ressortissants VIVEA : 0 €
- Salarié.e. ; autre public : 175 €
Voir les conditions générales

**Vos contacts à la
Chambre**

d'agriculture :

Responsable de stage :
Aline BOUSSEAU, 06 87 51 11 84,
abousseau@ahp.chambagri.fr
contact administratif :
Sylvie BEC, 04 92 30 92 93,
sbec@ahp.chambagri.fr

Contact handicap ; Aline BOUSSEAU, 06 87 51 11 84, abousseau@ahp.chambagri.fr

Extrait des conditions générales d'inscription et de participation

▲ **Nature et caractéristiques de l'action de formation :**

Cette action qui contribue au développement des compétences entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

La formation pourra se dérouler soit en classe en présentiel, soit sur une plateforme d'apprentissage en distanciel, soit en situation de travail. Le rythme la durée et les modalités pédagogiques sont spécifiés dans le programme.

▲ **Modalité d'inscription et justificatifs :**

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 2 semaines avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

La convocation, envoyée 10 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription, dès lors que le règlement nous est parvenu.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur. Un certificat de réalisation est disponible à l'issue du stage et remis sur demande.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émargement sont délivrés sur demande.

Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

Cas particulier des Formations Mixtes Digitales (FMD) :

Une partie de la formation peut se dérouler à distance, avant ou après la phase présentielle. Une attestation d'assiduité est établie et remise au participant et le cas échéant à son employeur.

▲ **Les publics :**

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e) agricoles (« Agriculteur(ric)e(s) »), conjoint(e)s collaborateur(ric)e(s), aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, les personnes en situation de handicap, ou ayant des difficultés d'apprentissage nécessitant des adaptations, à nous le signaler

directement. Point contact handicap : 06 87 51 11 84/
formation@ahp.chambagri.fr.

▲ **Les conditions financières et prise en charge :**

- **“ Contributeur(ric)es VIVEA ”**

Cas général : Une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(ric)e(s) Vivéa hors thèmes prioritaires de formation.

Cas particulier : Pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(ric)e(s) Vivéa.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 2000 €.

Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.

Si le contributeur.ric)e apparaît comme non finançable, une attestation de la Mutualité Sociale Agricole avec code de sécurité garantissant qu'il/elle est à jour de sa contribution formation sera exigée à l'entrée en formation. Sinon, la formation sera facturée au prix de 175 € net de taxe par jour.

“ Salarié(e)s ”, « Demandeurs d'emploi »

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCO (OCAPIAT...) ou autre dispositif (Pôle Emploi...), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 2 semaines avant le début de la formation ainsi que de la complétude des démarches administratives exigées dans le cadre du dispositif dédié. Dans le cas contraire (sans conventionnement, non respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation qui s'élèvent à 175 €/jour seront intégralement à la charge de l'employeur.

La Chambre d'Agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

Concernant le Certiphyto, en cas de non prise en charge par VIVEA, les frais de formation s'élèvent à 140 €/jour, soit un total de 280 € pour les deux jours de formation obligatoire ou 140 € pour le renouvellement.

“ Autres publics ”

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour, sauf cas particulier.

“ Toutes personnes en démarche d'installation ”

Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional...) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir une attestation d'éligibilité au financement VIVEA délivrée par le CEPPP (nous contacter).

“ Installé(e)s depuis moins de deux ans ”

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande)

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

▲ **Horaires :**

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 9h00 à 17h30.

▲ **Annulation-report-interruption du stage :**

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné.

En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

▲ **Cas de différend :**

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.



BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle
(Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail) N° Organisme de formation : 9304P000304

Un bulletin par stagiaire et par formation à retourner à :
Chambre d'agriculture des Alpes de Haute Provence – Service Formation
66 bd Gassendi – CS 90117 – 04000 DIGNE LES BAINS Cedex 9
Tél. : 04 92 30 57 87 Mél : formation@ahp.chambagri.fr

LE/LA STAGIAIRE (écrire en majuscules)

NOM – Prénom : Nom de naissance.....
Date et lieu de naissance :
Adresse :
Tél. : Port. : Fax :
Mél :
N° Certiphyto : Spécialité : Fin de validité :
J'accepte de recevoir la convocation par mail (10 jours avant le début du stage) : oui non

Vous êtes :

- Chef d'entreprise non salarié(e)
- Salarié(e) d'exploitation
- Inscription via Pôle Emploi
- Conjoint collaborateur
- Salarié(e) de coopérative
- Inscription via CPF
- Aide familial
- Salarié(e) d'entreprise
- Inscription via Ociapiat
- Cotisant solidaire
- Autres Publics
-
- Candidat à l'installation
-

L'ENTREPRISE

NOM de l'exploitation ou de l'entreprise :
N° SIRET (14 chiffres) :
Production principale : arboriculture grandes cultures maraîchage
 viticulture élevage autre :
Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) :
Adresse (si différente de ci-dessus) :
Tél. : Port. : Mél :

FORMATION SOUHAITÉE

Aller plus loin avec l'application OVICLIC

8 mars 2022 / 7 heures

Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés d'apprentissage demandant un aménagement spécifique, à nous le signaler au 06 87 51 11 84/formation@ahp.chambagri.fr

TARIFS

0 € net de taxe Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-familial, Cotisant solidaire,

175 € net de taxe Salarié(e)

175 € net de taxe Autre Public

Chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence

Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation (objet, durée, lieu, objectifs, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) et des conditions générales de vente accessibles sur <https://paca.chambres-agriculture.fr/nos-formations-agricoles-en-paca>.

Fait à, le

Pour l'Entreprise

(Nom et qualité du signataire - **obligatoire**)

Pour la Chambre

d'agriculture

des Alpes de Haute Provence

La responsable formation

Aline BOUSSEAU

Votre signature entraîne l'acceptation des conditions générales jointes. Conservez un exemplaire du Bulletin d'inscription.

* pour les personnes installées depuis moins de 2 ans, joindre une attestation MSA

**bénéficiant d'un ppp signé, contacter votre PAI pour la délivrance d'une attestation du CEPPP.

T.SVP →



Cette formation est cofinancée par l'Union européenne



Cap vers vos compétences



ATTENTES ET POSITIONNEMENT

Vous allez participer à la formation

Aller plus loin avec l'application Oviclic

Mardi 8 mars 2022

lieu : Jausiers

Responsable de stage : Aline BOUSSEAU

NOM – Prénom :

.Vous venez de prendre connaissance du programme de la formation. Merci de prendre quelques minutes pour répondre également à ce questionnaire qui fournira des informations utiles aux formateurs animant le stage, permettant ainsi d'adapter la formation au plus près de vos besoins.

Nous vous invitons à retourner le questionnaire avec votre bulletin d'inscription

Qu'est-ce qui vous conduit à participer à cette formation ?

.....
.....
.....

Quels sujets souhaitez-vous aborder prioritairement dans la formation ?

.....
.....

Avez-vous suivi d'autres formations sur ce thème ? Oui Non

Si oui, les quelles et quand :

.....
.....

Ce que vous venez chercher en complément :

.....
.....

Dans quelles situations professionnelles la formation vous permettra-t-elle de progresser :

.....
.....

A quoi saurez-vous que cette formation est réussie pour vous ? :

.....
.....

Rencontrez-vous des difficultés avec l'utilisation oviclic ? Si oui, lesquelles ? Quelles sont vos attentes par rapport à la nouvelle application ?

.....
.....

Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ou ayant des difficultés d'apprentissage demandant des adaptations à nous le signaler au **06 87 51 11 84** ou **formation@ahp.chambagri.fr**

Si oui lesquels ?

.....
.....

Merci de votre collaboration